



ETABLIR VOS DÉCLARATIONS

- DE VOS REVENUS (TRAITEMENTS ET SALAIRES, D'ACTIVITÉS, FONCIERS, MOBILIERS...)
 - RELATIFS À L'IFI (IMPÔTS SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE)

Des experts de la fiscalité pour :

- vous accompagner dans vos obligations déclaratives
- établir pour votre compte les démarches relatives à la déclaration de vos revenus et de l'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière)



AVANTAGES

- ▶ L'accès à des experts de la fiscalité pour traiter la diversité des situations (catégories de revenu, charges déductibles...)
- ▶ La sécurité en répondant à vos obligations fiscales
- ▶ **La possibilité de crédit d'impôt de 50% pour service à la personne, sur notre prestation**
- ▶ La force du réseau CERFRANCE

Découvrez notre proposition personnalisée, après un audit de vos besoins.